

VOUS...

...ETES PROPRIETAIRE **D'UN TERRAIN OU D'UN BATIMENT ?**

...SOUHAITEZ VALORISER VOTRE BIEN **EN ACCORD AVEC VOS VALEURS ?**

...RECHERCHER UN PARTENAIRE **FIABLE POUR REALISER CE PROJET ?**

EN VOUS ASSOCIANT A NOUS, IL Y A BEAUCOUP DE GAGNANTS !

Vous cherchez un partenaire pour la réalisation d'un projet de construction sur votre terrain ?

- Vendre une partie de son terrain pour financer son propre projet de construction est une bonne idée, mais requiert un minimum d'affinités avec ses futurs voisins. Les coopérateurs sont de bons voisins, fiables et responsables. Et motivés pour lancer un projet commun d'une certaine envergure.
- Les habitants d'une coopérative sont membres de cette organisation et donc des copropriétaires. Ils prennent soin de leur bien, s'impliquent dans l'entretien des alentours. Ils veillent à une bonne entente, dans la maison et dans le quartier.

Vous voulez être sûr que votre bien est en bonnes mains, de même que ses futurs habitants ?

- Les immeubles gérés par des coopératives sont bien entretenus, dans une optique à long terme.
- La sécurité du logement des habitants est élevée et la vente des bâtiments proscrite.
- L'être humain est au centre des préoccupations. Les habitants participent activement à la vie de l'immeuble ; des logements et des espaces destinés à des groupes de personnes – aînés, familles nombreuses, etc. – ou des usages particuliers – crèches, logements protégés, etc. – peuvent être réservés.



Vous désirez vendre votre bien à un prix juste, le soustraire à la spéculation tout en répondant à votre intérêt financier ?

- En tant que coopérative d'habitation, nous réalisons et louons des logements qui sont abordables et qui le restent durablement.
- Vous pouvez nous y aider, en maintenant le prix du terrain à un niveau raisonnable, le niveau des loyers, fixés selon les coûts, le restent eux aussi.
- Les effets seront bénéfiques non seulement pour les futurs locataires ; la région d'Yverdon-les-Bains en profitera également, car l'offre de logements s'en trouvera diversifiée.
- Vous pouvez nous octroyer un droit de superficie, pour une durée déterminée. Grâce à ce système, vous restez propriétaire de votre terrain et bénéficiez durant cette période d'une rente dont le montant est librement convenu entre les parties. De notre côté, du fait du coût moindre d'investissement, nous pouvons offrir aux futurs habitants des logements à prix plus avantageux.

Vous êtes à la recherche d'une solution en phase avec votre situation personnelle et vos besoins ?

- Nous sommes ouverts à des solutions peu conventionnelles – un droit d'habiter à vie pour vous, des exigences particulières en matière d'écologie, Nous pensons que le logement doit aller au-delà du simple fait d'habiter et peut par-là aussi servir le bien commun.
- Les situations peu ordinaires et complexes nous ne font pas peur et nous sommes enclins à développer avec votre concours un projet qui répond aux intérêts de l'ensemble des partenaires associés.
- Nous avons l'ambition de prendre en compte les attentes des différentes personnes et d'adopter des solutions profitables à tous. Et cela commence avec l'acquisition d'un bien-fonds et se termine par l'implication active des habitants dans la vie de la coopérative.

Vous voulez vous assurer que votre maison reste «bien habitée» après votre décès et empêcher qu'elle soit vendue pour des motifs de spéculation ?

- Sa propre maison est souvent le lieu le plus important d'une vie, associé à beaucoup d'émotions et de souvenirs. Son devenir vous tient à cœur. La vente à des fins spéculatives peut être empêchée en nous accordant un droit de préemption. Vous prenez une option sur l'avenir sans vous défaire de votre maison dans l'immédiat.
- En tant que coopérative d'habitation, nous sommes attachés à trouver des solutions durables. Nous sommes disposés à vous rencontrer et discutons volontiers avec vous – sans engagement de votre part – d'une collaboration possible. N'hésitez pas à nous contacter pour un échange.

